

Maroc (EACCE) et France : Un accord de coopération associant les interprofessions des fruits et légumes française et marocaines

À l'occasion de la visite du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation Stéphane Travert au Maroc du 22 au 24 avril 2018, FranceAgriMer et l'interprofession des fruits et légumes française (INTERFEL) ont signé un accord de coopération avec l'établissement autonome de contrôle et de coordination des exportations (EACCE), l'interprofession marocaine de production et d'exportations de fruits et légumes (FIFEL) et la fédération marocaine des agrumes (Maroc Citrus).

À l'occasion de la visite du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation Stéphane Travert au Maroc du 22 au 24 avril 2018, FranceAgriMer a renouvelé l'accord de coopération avec l'Établissement autonome de contrôle et de coordination des exportations (EACCE) marocain en l'élargissant et en y associant plus étroitement les interprofessions des fruits et légumes françaises et marocaines : INTERFEL, la FIFEL et Maroc Citrus.

Cet accord prévoit :

Un échange de données économiques ;

Une réflexion commune sur la structuration des filières agricoles ;

Une ouverture européenne avec notamment la mise en place d'évènements autour du fonctionnement du marché européen et une meilleure connaissance des filières des pays concernés.

La première action de cet accord pourrait prendre la forme d'un séminaire conjoint dont la date reste à définir sur les situations respectives des filières françaises et marocaines dans le domaine des fruits et légumes.

Il pourrait être envisagé d'y associer les partenaires avec lesquels FranceAgriMer dispose de coopérations au niveau européen, en particulier en Allemagne.

Du côté marocain, l'accord a été signé par la directrice générale de l'Établissement autonome de contrôle et de coordination des exportations (EACCE), Abir Lamseffer, le président de la Fédération interprofessionnelle marocaine de production et d'exportation des fruits et légumes (FIFEL), Lahoucine Adardour, et le président de la Fédération "Maroc Citrus", Moulay Mhamed Loutiti.

Du côté français, il a été signé par la directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), Christine Avelin, et le président de l'Interprofession française des fruits et légumes frais, Bruno Dupont.

Source : <http://www.franceagrimer.fr//Stockage-Actualites/Un-accord-de-cooperation-associant-les-interprofessions-des-fruits-et-legumes-francaise-et-marocaines>